

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2019

Présents : Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Denis QUINSAT, Pascale FILLIAU, Bernadette RABIAU, Michel PELLEQUER, Michel BALLESTER, Martine SILLON, Karine PAGES.

Absents : Néant ; **Excusés :** Néant

Représentés : Michel BOULANGER représenté par Vanessa ALBARET

Désignation d'un secrétaire : Martine SILLON

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2019

Approuvé à l'unanimité

Ajout à l'ordre du jour :

M. le Maire propose à l'assemblée l'ajout du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Point n°11 : Mine Argentifère du Bocard : travaux de Valorisation dans le cadre de la mission Bern (Voûte, Cheminée rampante, Bâtiment d'exploitation du Bocard)**
- **Point n°12 : Ressources Humaines : Assurance Statutaire**

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Ressources Humaines :

a) Ratio d'avancement de grade

Dans le cadre du tableau d'avancement de grade pour l'année 2020 et suite à la saisine du CT, il est proposé de fixer les ratios d'avancement de grade comme suit :

- Attaché principal : 0%
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 100%

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

b) Création de postes

Suite à l'avis favorable du CT, d'augmenter le temps travail hebdomadaire du poste d'adjoint d'animation territorial à 28h00 annualisé, il est proposé au conseil de créer le poste d'Adjoint d'Animation Territoriale à 28/35 hebdo à compter du 01/01/2020.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

Dans le cadre de l'avancement de grade pour l'année 2020, il est proposé de créer le poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à 28/35 hebdo à compter du 01/01/2020.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

c) Emplois contractuels

Avec le maintien des compétences AEP et transport scolaire, et la formation au poste, les contrats occasionnels seront reconduits pour l'année 2020 à temps complet.

d) Suppression de postes

Dans le cadre d'avancement de grade des agents et suite à l'avis favorable du CT, il est proposé de supprimer les postes suivants :

Postes à supprimer suite à avancement de grade			
Emploi supprimé	Nb d'heures hebdo	Emploi créé (Pour information)	Nb d'heures hebdo
Grade : Adjoint Technique Ppl 2^{ème} CI Fonction : Responsable ST	TC	Grade : Agent de Maîtrise Fonction : Responsable ST	TC
Grade : Adjoint Technique Ppl 2^{ème} CI Fonction : Agent ST en milieu rural	TC	Grade : Agent de Maîtrise Fonction : Agent ST en milieu rural	TC
Grade : Rédacteur Ppl 2^{ème} CI Fonction : Secrétaire	TC	Grade : Rédacteur Ppl 1 ^{ère} CI Fonction : Secrétaire	TC
Grade : ATSEM Ppl 2^{ème} CI Fonction : ATSEM	32/35	Grade : ATSEM Ppl 2 ^{ère} CI Fonction : ATSEM	32/35

Changement de fonction d'agent technique à agent d'animation :

Postes à supprimer suite à changement de cadre d'emploi et grade			
Emploi supprimé	Nb d'heures hebdo	Emploi créé (Pour information)	Nb d'heures hebdo
Grade : Adjoint Technique Fonction : Agent ALSH et bibliothèque	22h30	Grade : Adjoint Animation Fonction : Directrice ALSH et agent de bibliothèque	22h30

- **Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité**

2. Plan de financement prévisionnel : Espaces publics

Suite à la proposition d'avant-projet définitif et au compte-rendu de l'étude de sol, pour l'aménagement d'espaces publics du centre-bourg, il convient de :

- Modifier le plan de financement de l'opération,
- Solliciter les subventions nécessaires à son financement auprès des divers organismes publics et privés
- Autoriser le Maire à signer l'avenant à la maîtrise d'ouvrage et les marchés dans la limite de l'enveloppe validée

Coût Opération (€ ht)		Financement (€ ht)		%
Travaux d'aménagement et équipements, mobiliers	232 846.05	Subventions publiques	184 531.00	67.29
		<i>DETR</i>	87 964	
		<i>Région Occitanie</i>	66 532	
AMO/MO	27 500	<i>Département de la Lozère</i>	26 035	
Études et contrôles techniques	6 000	<i>Parc National des Cévennes</i>	4 000	
Géomètre	4 000			
Divers et imprévus	3 890	Ressources propres	89 705.50	32.71
Total	274 236.05	Total	274 236.05	100

- **Résultat du vote : Pour : 10 Abstention : 1**

3. Plan de financement définitif : Sécurisation de la fonderie du Bocard

Les travaux de sécurisation des murs de la fonderie sont terminés. Il apparaît que les dépenses prévisionnelles doivent être modifiées au regard des travaux en moins et plus réalisés. Le plan de financement définitif pourra être validé comme suit :

Coût de l'opération (€ ht)		Financement (€ ht)		%
Sécurisation des murs de la fonderie	40 574.00	Subventions publiques	34 250.00	76.02
		Drac	12 000.00	
Maîtrise d'œuvre	4 480,08	Région Occitanie	14 250.00	
		Département de la Lozère	8 000.00	
		Autofinancement	10 804.08	23.98
Total	45 054,08	Total	45 054,08	100.00

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

4. Plan de financement prévisionnel : Sécurisation de la partie restante de la fonderie du Bocard à traiter pour les futures fouilles

Dans le cadre des fouilles archéologiques organisées pour le printemps 2021/22, il est nécessaire de continuer la mise en sécurité de la partie sud et partiellement de la partie nord de la fonderie.

Il est proposé à l'assemblée de :

- lancer l'opération et les travaux de mise en sécurisation d'une nouvelle partie de la fonderie
- valider le plan de financement prévisionnel correspondant
- mandater le Maire pour solliciter les subventions nécessaires au financement de l'opération auprès des organismes publics et privés
- autoriser le Maire à signer tout document se référant à cette affaire et notamment les marchés publics dans la limite de l'enveloppe énoncée

Coût de l'opération (€ ht)		Financement (€ ht)		%
Sécurisation des murs de la fonderie partie sud et nord	80 133.00	Subventions publiques	80 000.00	80.00
		Drac	40 000.00	
Maîtrise d'œuvre	8 413.97	Région Occitanie	20 000.00	
Études	5 000.00	Département Lozère	20 000.00	
Divers et imprévus	6 453.04	Autofinancement	20 000.00	20.00
Total	100 000.00	Total	100 000.00	100.00

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

5. ONF : Convention de gestion de la forêt sectionale (Pierrefroide et Tourrière)

Le Maire propose de sursoir à cette demande pour permettre au nouveau Conseil Municipal de se prononcer sur le conventionnement possible avec l'ONF. **Ce point est reporté à un conseil ultérieur.**

6. Finances

a) Budget Eau et Assainissement : clôture du budget annexe au 31/12/2019

Le transfert de la compétence Eau & Assainissement ne sera pas mis en place au 01/01/2020. **Ce point à l'ordre du jour est abandonné.**

b) Offre de paiement en ligne pour les services cantine, ALSH, transports scolaires, loyers, AEP, assainissement... au 1er janvier 2020

Dans sa loi des finances rectificative du 28/12/2017, le législateur impose aux entités publiques de mettre à disposition de leurs usagers un service complémentaire de paiement en ligne au plus tard le 1er juillet 2020. Les budgets principal et annexes (eau/TS) de la commune de Vialas seront impactés par cette échéance.

En ce qui concerne les titres de recette émis directement sur les budgets, les redevables pourront régler leur titre de recettes : Eau et Assainissement, Centre de Loisirs (ALSH), cantine, loyer... par le service de paiement sécurisé de la DGFIP. Pour cela, il suffit de créer un compte sur www.tipi.budget.gouv.fr, puis reporter les références Tipi du titre exécutoire ou Avis des Sommes à payer. Le service est sécurisé, disponible 24 h / 24 h et 7 jours / 7, et gratuit pour l'utilisateur.

Pour la mairie, le coût correspond à une commission /Gie (plateforme bancaire) : **Difficilement évaluable aujourd'hui, mais pas des sommes très importantes.**

- pour les titres de -20€ : 3cts/opéra +0.20% montant ;
- pour les titres de + de 20€ : 5cts +0.25% montant ;
- pour les paiements par CB hors UE : 5cts+0.5%
- pour les prélèvements ponctuels* : pas de commission,

Il est proposé de mettre en place ce dispositif au 1^{er} janvier 2020, ainsi que la location d'un terminal de paiement à l'essai pour voir l'utilité.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

c) Baux communaux : fixation des loyers 2020

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'aucune augmentation de loyer n'a été appliquée depuis 2014. Pour autant, il est nécessaire de fixer la révision des baux communaux pour l'année 2020. En prenant en compte la prise en charge de la maintenance des chaudières gaz.

Logements communaux		Proposition 2020
Maison Fratto	Logement de droite	373.00
	Logement de gauche	451.00
La Cure	Niveau 1	430.00
	Niveau 2	390.00

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

Suite à la disponibilité des locaux de l'ancienne bibliothèque et « Appartement Layre » et vu les demandes de 2 acteurs économiques, pour exercer des activités artisanales, il est proposé de fixer les prix des loyers pour 2020.

Locaux communaux	Proposition 2020
Ancienne Bibliothèque	100
Appartement « LAYRE »	100

Il est précisé que les locaux communaux ne pourront être loués qu'aux conditions d'un rapport du DPE favorable, de l'activité d'un atelier artisanal sans accueil de public, de l'absence de nuisance pour le voisinage,

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

7. Ancienne Gendarmerie : Création d'une commission d'attribution des logements

Depuis le démarrage des travaux de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, la commune réceptionne des demandes de logements. Actuellement, elles sont datées et enregistrées. Néanmoins, les personnes en attentes de réponse demandent régulièrement si la municipalité s'est positionnée sur le sujet.

Il est proposé de créer une commission d'attribution qui aura la charge, entre autres, d'étudier un règlement d'attribution des futurs logements à valider à un prochain conseil.

La commission est composée de 5 membres

Sont désignés : M. Boulanger, K. Pages, B. Rabiau, M. Reydon, D Quinsat

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

8. Lotissement du Prat de la Peyre : vente de la parcelle n°1 dans le cadre d'une SCI

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la commercialisation du Lotissement du Prat de la Peyre, le conseil municipal avait approuvé la cession du lot N°1 à Mme MONVOISIN-COURSIER Pascale et M. VIALA Thierry.

Malheureusement, l'étude notariale en charge du dossier a informé la municipalité que les acquéreurs abandonnaient leur projet par manque de financement.

Il est proposé d'annuler la cession du lot n°1 du lotissement du Prat de la Peyre.

Considérant l'intérêt personnel et professionnel qu'elle peut avoir dans cette affaire, Karine PAGES, sortie de la salle, ne prend pas part aux débats et vote qui suivent.

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

9. Avancement des projets en cours

10. Informations au conseil municipal

11. Mine Argentifère du Bocard : travaux de réhabilitation et de Valorisation dans le cadre de la mission Bern (Voûte, Cheminée rampante, Bâtiment d'exploitation du Bocard)

Dans le cadre mission Bern, il est proposé de continuer la valorisation du site minier du Bocard par les travaux de restauration de la voûte, de la cheminée rampante, complétés des bâtiments d'exploitation.

Il est proposé à l'assemblée de :

- Valider le plan de financement prévisionnel correspondant.
- Mandater le Maire pour solliciter les subventions nécessaires au financement de l'opération auprès des organismes publics et privés.
- Autoriser le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

Coût de l'opération (€ ht)		Financement (€ ht)		%
Travaux de restauration	637 470.68	Subventions publiques	563 524.08	80.00
Fonderie	340 470.68	Drac	281 762.04	40.00
Voûte	178 000.00	Mission Bern	211 321.52	30.00
Cheminée rampante	119 000.00	Région Occitanie	35 220.26	5.00
Maîtrise d'œuvre, études et divers	66 934.42	Département de la Lozère	35 220.26	5.00
		Autofinancement et appel aux dons	140 881.02	20.00
Total	704 405.10	Total	704 405.10	100.00

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

12. Ressources Humaines : Assurance Statutaire

M. le Maire rappelle à l'assemblée les obligations statutaires en matière d'assurance maladie et accident de travail envers le personnel communal, telles qu'elles sont définies par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour le personnel titulaire et par le décret n°88-145 du 16 février 1988 pour les agents non titulaires. Il met aussi en avant le coût financier que devrait supporter le budget de la collectivité en cas d'absentéisme important ou d'accident de travail grave et de décès.

L'adhésion à un contrat d'assurance nécessite la mise en place d'une procédure de mise en concurrence suivant le code des marchés publics. Aussi, suite à la procédure lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Lozère (CDG48), pour le compte des collectivités territoriales adhérentes, le groupe SIACI ST HONORE / GROUPAMA a été retenue.

Il est proposé d'adhérer au contrat groupe souscrit par le CDG48 auprès de SIACI ST HONORE / GROUPAMA, à compter du 1er janvier 2020 et ce pour une durée de 4 ans.

- D'être autorisé à signer le certificat d'adhésion relatif à ce contrat d'assurance statutaire du personnel communal, à compter du 1er janvier 2019 :
 - pour le personnel affilié à la CNRACL : taux global de 5.61% (frais de gestion du CDG inclus) ;
 - pour le personnel affilié à l'IRCANTEC : taux global de 1.06% (frais de gestion du cdg48 inclus)

Résultat du vote : Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30